

MODALITES GENERALES DE LA CONSULTATION TRAVAUX DE RESTAURATION DU QUAI DU SITE HISTORIQUE DU « CAMP SEBERT »

1. MODALITES DE REPONSE/PIECES A FOURNIR

Une visite obligatoire est fixée au **mardi 4 août à 10h00** sur site.

- ❖ Inscriptions par courriel auprès de Monsieur Laurent Fayard laurent.fayard@province-sud.nc
(objet : visite obligatoire Camp SEBERT)

L'offre devra contenir un mémoire technique structuré de la manière suivante :

- Présentation de l'entreprise.
- Expérience en restauration du patrimoine (Sans justifications les candidats ne seront pas retenus).
- Méthodologie d'intervention sur les monuments historiques.
- Matériaux et fournisseurs retenus (références des différentes fournitures et des fournisseurs).
- Moyens humains.
- Moyens matériels.
- Planning et délais.
- Plan de charge.
- Annexes (attestations sur l'honneur indiquant la situation régulière au regard des obligations fiscales et sociales à la date du dépôt de l'offre, attestation d'assurance en responsabilité civile et professionnelle, certificats, photos, CV des encadrants, attestations de bonne exécution).

2. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Les offres seront évaluées selon : 50% la valeur technique et 50% le prix :

- les références des candidats reprenant la liste des travaux similaires qu'ils ont exécutés ou à l'exécution desquels ils ont participé : le lieu, la date, la nature et l'importance de ces travaux, ainsi que les noms, qualités et domiciles des hommes de l'art sous la direction desquels ces travaux ont été exécutés en cas d'absence de références en nom propre, l'emploi qu'ils occupaient dans chacune des entreprises auxquelles ils ont collaboré, ainsi que les noms, qualités et domiciles des hommes de l'art sous la direction desquels ils ont travaillé. (20 points)
- les références des différentes fournitures et des fournisseurs en matériaux que l'entreprise envisage de mettre en œuvre dans le cadre de la réalisation des travaux. (10 points)
- un état des effectifs avec mention de la classification professionnelle du personnel salarié que l'entreprise projette d'occuper effectivement pour l'exécution des travaux. (10 points)
- un état des moyens techniques et matériels dont l'entrepreneur dispose pour exécuter les prestations et qu'il compte affecter au chantier. (5 points)
- les délais de préparation et de réalisation des travaux et le plan de charge des candidats. (5 points)
- le prix. (50 points)

3. DELAIS

Les offres (le cahier des charges complété et signé ainsi que les pièces chiffrées, ainsi que sous la forme de devis) devront être :

- déposées en format papier sous pli cacheté, contre récépissé, à l'accueil du centre administratif de la province Sud, 6 route des artifices – Artillerie - Nouméa
- ou
- envoyées par courriel à : karim.derras@province-sud.nc ; ingrid.tateia@province-sud.nc et laurent.fayard@province-sud.nc

Au plus tard le **lundi 17 août 2026 à 12h00**, délai de rigueur.

L'attention des soumissionnaires est attirée sur la nécessité du strict respect du cahier des charges.

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

Pour toutes questions, vous pouvez joindre Madame Ingrid TATEÏA ingrid.tateia@province-sud.nc et Monsieur Laurent FAYARD laurent.fayard@province-sud.nc

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle au présent appel d'offres.

4. ANNEXE A LA CONSULTATION

ANNEXE 1 : Plan d'implantation des ouvrages du tronçon de quai – commune du Mont-Dore ;

ANNEXE 2 : Planning à renseigner.